

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°212568- 78EME ANNÉE

L'intersyndicale appelle à manifester massivement le 6 juin



Élisabeth Borne, en visite dans notre île du 11 au 13 mai dernier était accompagnée par pas moins de 400 gendarmes et policiers pour faire face à des manifestations pacifiques contre la réforme des retraites. Ainsi donc au prix d'une surenchère de dépenses publiques, sans oublier l'impact environnemental (combien d'avions pour 4 ministres ?), un dispositif de maintien de l'ordre totalement disproportionné a déferlé dans notre île pendant 3 jours.

S'est ajoutée à ce dispositif une importante délégation de média nationaux, sans doute priés de rentrer ensuite avec de belles images de « rencontres avec la population » dans un département « accueillant » ; il n'était donc pas question qu'il puisse y avoir des « casserolades » visibles à chaque étape du programme.

L'intersyndicale dénonce tous les abus qui ont été perpétrés contre les manifestants pour viser cet objectif : éloignement des militants loin des cortèges officiels, parfois

enjoins de se placer derrière des camions de gendarmerie pour ne pas être visibles, multiplication des contrôles d'identité, périmètre de manifestation imposé sans aucun fondement légal, atteinte aux libertés de déplacement, de manifestation, confiscation de matériel y compris syndical jugé « trop visible » (!), contraintes physiques.

L'intersyndicale dénonce également la brutalité policière contre un manifestant qui a été frappé sans raison par des policiers avant d'être conduit au commissariat de Saint-Pierre. Le procureur de St Pierre a été saisi suite à un dépôt de plainte de la victime. Affaire à suivre.

L'intersyndicale réaffirme son soutien total à tous les militants entravés dans leur droit à exprimer leur rejet de la réforme des retraites et appelle à manifester massivement le 6 juin prochain à Saint-Denis et à Saint-Pierre pour soutenir l'examen à l'Assemblée Nationale d'une proposition de loi d'abrogation de cette réforme toujours injuste et injustifiée.

40 ans de la Région : Philippe Berne, grand témoin trace les grandes lignes -2

Une préparation de la Réunion de demain



Dès 1984 , le groupe de travail sur l'aménagement régional définit 4 micro-régions à rééquilibrer en préservant au maximum les espaces naturels et agricoles. Le SAR devient l'outil qui conditionne les PLU des communes. Déjà émergent les idées de route de moyenne altitude, de parcs marin et naturel, de tram-train, d'aménagement des villes de demain...

Retrouvez ci-dessous un premier extrait de son discours. Par la suite, le texte sera décliné en plusieurs parties, découpée par Pascal Basse, de la section PCR de Saint-Pierre.

La première illustration en est l'aménagement du territoire

L'état a promulgué en 1984 une loi instaurant pour les DOM la réalisation d'un schéma d'aménagement régional qui devait s'imposer au PLU.

J'ai été désigné par Pierre Lagourgue comme élu référent dans ce domaine. Des concertations très poussées avec les collectivités territoriale, les domaines de l'agriculture, du tourisme, les associations culturelles et de protection de la nature.

Le groupe de travail ainsi mis en place a défini quatre micro régions : le nord, l'est, l'ouest et le sud qui devaient être

rééquilibrée et trois grands principes :

- la protection des zones naturelles
- La protection des terres agricoles
- La densification urbaine

Dans ce domaine nous avons fait des propositions concernant la cartographie des secteurs permettant l'extension contrôlée de l'urbanisation.

Nous nous sommes rendu compte des retards en ce qui concerne les transports en commun et des besoins d'une nouvelle politique dans ce domaine. Très vite a émergé la nécessité de créer tout autour de l'île un transport en commun guidé. C'est l'émergence du tram train allant de Saint-Benoît à Saint-Joseph en passant par Saint-Denis. Ce tram train devait drainer les voyageurs de l'urbanisation littorale et le tracé de celui-ci devait être maillé avec une voie urbaine tout autour de l'île. Ceci en définissant les différents pôles d'échanges permettant la fluidification des transports. La route des tamarins achevée en 2009 en était la première phase de cette route de moyenne altitude.

Pour l'orientation de la protection des zones naturelles deux groupes de travail ont réfléchi sur la protection du centre de l'île et aboutit à la création du Parc National en 2007, celle-ci a permis le classement d'une grande partie du centre de l'île au Patrimoine Mondial de l'Unesco. Pour la protection du littoral récifal (de la Possession à l'Étang salé) nous avons créé une association : le Parc Marin qui avait trois missions :

- Analyser chaque année l'état de santé du récif
- Sensibiliser la population à la protection du récif
- Déterminer la structure environnementale administrative pour donner une protection définitive au lagon

La Réserve Nationale Marine a été créée en 2007. Pour la limitation de l'extension urbaine nous avons créé l'EPFR auquel ont adhéré l'ensemble des communes.

Cet EPFR est doté du droit de préemption, ainsi les communes vont se créer des portefeuilles de foncier leur permettant lorsqu'elle ont les financements nécessaires à loger les habitants sans logements et aménager de façon harmonieuse le territoire de la commune.

L'EPFR de Basse Normandie avait été réalisé pour acquérir des terrains permettant la mise en place d'un glacis entre l'île de France surpeuplée et la Normandie et pour pouvoir réaménager les friches industrielles.

A La Réunion selon moi deux actions à mener :

- Récupération du foncier sur les plages et arrière plage
- Mener des réflexions sur la ville de demain, réaliser une typologie des agglomérations et agir en concertation avec tout les secteurs concernés. (Architectes, sociologues, associations...)

Prolongation du dispositif « Maurice sans passeport »

Bonne nouvelle : la mesure « Maurice sans passeport » qui offre la possibilité aux Réunionnais d'entrer à l'île Maurice avec une carte d'identité en cours de validité, a été prolongée d'un an.

Les voyageurs Réunionnais peuvent se réjouir : ils pourront bénéficier encore un an de la mesure "Maurice sans passeport". En effet, le dispositif qui devait se terminer initialement le 30 juin 2023, a été prolongé pour un an. Il prendra désormais fin le 30 juin 2024.

Faciliter les échanges entre Maurice et La Réunion



La République de Maurice accueille toujours à bras ouvert ses voisins Réunionnais.

Pour leur permettre de voyager plus facilement sur son territoire, elle a mis en place le 19 septembre 2022 la mesure « *Maurice sans passeport* ».

Cette dernière permet aux Réunionnais de venir sur l'île uniquement munis de leur carte d'identité en cours de validité.

Ce dispositif connaît un franc succès depuis sa mise en place.

Modalités de Maurice sans Passeport :

Afin de pouvoir bénéficier de la mesure, il faut répondre à certaines conditions.

Il faut :

- être un ressortissant français résidant à l'île de la Réunion et voyageant depuis l'île de La Réunion à des fins de vacances ;
- effectuer un séjour d'une durée minimum de 2 nuits à Maurice ;
- remplir les conditions d'immigration habituelles en termes de billets d'avion aller-retour et d'arrangements confirmés en matière d'hébergement ;
- présenter à l'arrivée une carte d'identité française valide au lieu d'un passeport aux agents d'immigration au point d'entrée. Ces derniers délivreront une "autorisation d'entrée".

Le prolongement de cette mesure renforce encore un peu plus les liens qui existent entre nos deux îles et leurs habitants. Maurice n'attend plus que vous !



La vi kome èl lété avan, dann Chagos.

Mézami, souvan mi antande bande chagossien apré di, kan zot i parl zot vi d'avan épi la vi d'après la déportasson : « La tir anou dann nout paradi é la mète anou dann l'anfèr »

Fasson banna i di sa, é manyèr larm delo i koul dann zot zyé sinkantan apré, kome la tristèss i lèss son mark dsi zot tré d'vizaz, mwin pèrsonèlman épi bande siportèr Chagoss ni koné zot doulèr é koman sa i akonpagn azot dann toute zot vi dopi dé zané é dé zané. Mé in pé i pé di : Maurice, in zoli landroi pou vakanss. Sésèl galman in gayar landroi pou tourist l'anglètèr in gran péi modèrn donk la pa in l'anfèr.

Pou vakanssyé, pou tourist, pou demoune bien instalé, oui... Mé pou déporté , pou demoune pov épi bordé, mal akéyi la pa ditou la mèm afèr.

Mé antansion la vi laba té kante mèm in vi d'travaye é brouté l'avé pou brouté pou toute travayèr bannzil chagos : labourèr li, charon li, maréshal féran li, kassèr koko li, dékokèr d'koko, sèrvitèr, kondiktèr latlaz zanimò, zouvriyé dann kalorifèr, préparatèr la kargézon koko pou bato, fabrikèr balyé, sèrvitèr, matrone, infirmyé,

magazinyé, matlo dann kanote épi toute métyé mwin la pa nomé. In koléktivité an plin travaye avèk shakinn son talan.

Pou lo plézir é pou l'amizman toulmoune téi déklar prézan : nazé, péshé, souke bande gro krab, dénish bénityé, kol zourite, langouste, épi bande mèrvéyé poisson koloré. Arzoute èk sa lo konfor k'i fo : shak famiye son kour épi son mézon épi son pti plantaz frui, rassine, légume, toulmoune l'avé in toi dsi son tête é lo samdi soir séga tanbour pou larg in pé la soss. Toussala dann shak landroi téi trouv in konsantrassion demoune

Nou la pa anparl lo pèyman ébin téi touch pa larzan dirèk mé lo mandatman téi pass la bank Moris, assé pou shakinn gingn son « rassion » dann magazin la konpagni alimanté par bato téi sorte moris dann bande produi l'avé poin dann Chagos : la nouritir d'baz, zépiss,luil, mé galman savon, épi pyèss la toil pou fé linz épi tazantan inn-dé produi d'boté-la kokèteri sa lé inivèrsèl... Mé konm i di l'om i viv pa solman avèk manzé mé galman bande parol sorti dan la boush bondyé é sa ossi téi an manke pa.

Avan lo paradi, apré l'anfèr - A bon antandèr, salu !

Justin

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR. RAYMOND VERGÈS

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès

74ème année

Directeur de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès;

1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977:

Jean SImon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques

Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:

Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad

B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

Tél.: 0262 55 21 21 - Email : redaction@temoignages.re

Site Web: www.temoignages.re

Tél : 02 62 55 21 21

Publicité: publicite@temoignages.re

CPPAP: 0916Y92433